

Dossier pour les Personnels Dirigeants

Deux modules
de 90 minutes
avec documents
et diapositives

1

Module 1 : La protection des réfugiés : “du global...”

2

Objectifs – Module 1

A l'issue de cette session, les personnels dirigeants:

- Auront compris la signification de la protection des réfugiés et le lien entre les programmes d'aide humanitaire et la protection des réfugiés ;
- Auront développé leurs connaissances de l'environnement global dans lequel les acteurs humanitaires travaillent avec des exigences de plus en plus grandes en ce qui concerne les activités de protection des réfugiés ;
- Seront conscients des débats/questions actuelles en termes de protection des réfugiés et du besoin de formation continue afin de permettre une programmation effective de la protection des réfugiés dans des contextes mouvants.

3

Questions clés

- Le débat sur l'assistance et la protection ;
- Faire le lien entre d'une part, la théorie et les droits et d'autre part, l'action humanitaire et la pratique ;
- Les rôles et les responsabilités des organismes mandatés et des gouvernements en matière de protection.

4

Déjà entendu ?

- Ce n'est pas notre rôle de protéger les réfugiés – c'est le rôle du HCR ;
- Qu'est-ce que la fourniture d'aide alimentaire a à voir avec la protection ?
- Le travail de protection compromet notre mandat.

5

Faire le lien entre d'une part, la théorie et les droits et d'autre part, l'action humanitaire et la pratique

L'assistance ne peut pas être correctement fournie sans prendre en considération les responsabilités en matière de protection.

6

Types d'activités de protection

- **L'action réaction**
- **L'action réparation**
- **L'action création d'un environnement**

7

C'est notre rôle et notre responsabilité...

- Les gouvernements assument la principale responsabilité ;
- Le HCR a le mandat et la responsabilité ;
- Notre défi est la manière d'intégrer les activités de protection sans compromettre notre présence ou notre mandat.

8

La protection des réfugiés par...

- La coordination ;
- L'accès ;
- La complémentarité ;
- Le plaidoyer pour accompagner l'action humanitaire ;
- L'institutionnalisation de la protection par la programmation et la dotation en personnel.

9

Module 2:

"... au local": opportunités !

10

Objectifs – Module 2

A l'issue de ce module, les personnels dirigeants :

- Comprendront à quelles améliorations cette formation va conduire dans le travail de protection et d'assistance effectué par leur personnel ;
- Seront conscients de l'importance de l'engagement du personnel de terrain au niveau local pour identifier le rôle des autres acteurs en matière de protection des réfugiés ;
- Examineront comment familiariser leur personnel avec les messages clés du projet de formation Reach Out ;
- Examineront comment renforcer leur rôle en matière de formation à la protection des réfugiés afin d'améliorer la programmation dans ce domaine.

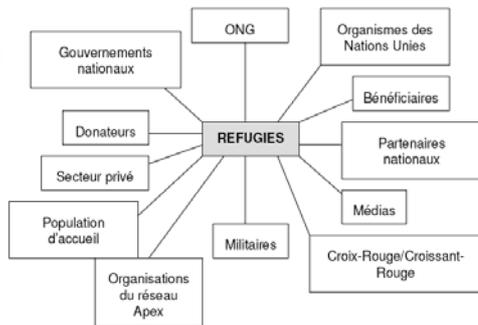
11

L'institutionnalisation de la protection des réfugiés exige...

- Un engagement de la direction ;
- La formation du personnel dans les phases de conception et d'exécution du programme ;
- Des politiques et des procédures pour soutenir la programmation en matière de protection des réfugiés ;
- Un lien direct entre la formation et les changements du niveau local au niveau global.

12

Aide mémoire



13

Citation

« Suite à un examen plus minutieux du régime de protection existant, les ONG discutent désormais des nouveaux rôles de protection au niveau du terrain. Les rôles possibles des ONG en termes de protection pratique pourraient inclure :

- La présence et le plaidoyer ;
- L'éducation et la formation en tant qu'outils de protection ;
- La mobilisation des groupes vulnérables pour l'auto-protection ;
- La participation à des activités directes de protection de base.

« Les méthodes pour intégrer la protection dans les activités des ONG pourraient inclure la mise en place de partenariats stratégiques de protection et d'une formation importante autour de la protection »

Source: Martin, S. et Moller, E., "NGOs and Practical Protection in Humanitarian Crises", Humanitarian Exchange, novembre 2002.

14